



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00064

Date de dépôt : 20/08/2025

Demandeur : Madame PANIAGUA KELLY

Pour : Installation d'une clôture avec portail
coulissant

Adresse du terrain : 20 RUE DES GRANDS
CHAMPS à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2025/091
D'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 20/08/2025 par Madame PANIAGUA KELLY demeurant RUE DU CHEMIN
VERT à SAACY SUR MARNE (77730) ;

VU l'affichage en mairie en date du 02/09/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour l'installation d'une clôture avec portail coulissant ;
- Sur un terrain situé 20 RUE DES GRANDS CHAMPS à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

CONSIDÉRANT que le terrain d'assiette du projet se situe en zone naturelle, secteur N / Espace boisés classés du
règlement du plan local d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que l'article L113-2 du code de l'urbanisme qui stipule que le classement « espaces boisés
classés » interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la
conservation, la protection ou la création des boisements.

CONSIDÉRANT que le projet porte sur l'édification d'une clôture sur une parcelle classée en espaces boisés
classés, qui a pour conséquence de compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 05 septembre 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS

